

5 février 2013

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 5 février 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, conseiller,  
Mme Isabelle Lapointe, conseillère  
M. Fernand Raymond, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller

Absent (e) :

M. J.- André Bourassa, maire, M. Jean-Pierre Brien et M. Jacques Jasmin, conseillers

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire suppléant, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Cinq résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2013;
- 3.1 Suivi au procès-verbal;
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
6. Résolution relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des employés;
7. Résolution pour donner un mandat général au Cabinet Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l.
8. Résolution pour céder l'assiette du chemin provenant du lot 2457788 à M. Trépanier;
9. Résolution pour accepter la dépense finale de l'achat de l'équipement de déneigement des trottoirs et le détail de paiement par fonds et prévoir l'amortissement;
10. Résolution pour autoriser l'achat d'un photocopieur;
11. Résolution pour accepter la formation en sécurité civile de jeudi prochain le 7 février 2013 pour Mme René et M. Pierre Brien;
12. Résolution pour notre participation à la Journée de la pêche 2013;
13. Dossier pour vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes à présenter à la MRC;
14. Voirie;
15. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
16. Affaires nouvelles;
17. Période de questions;
18. Levée de la session.

2013-02-14

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

M. le maire-suppléant appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2012-02-15

**3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JANVIER 2013**

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 8 janvier 2013;

**Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Fernand Raymond et résolu**

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2013, soit accepté tel que rédigé;

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

**3.1 SUIVI AU PROCÈS VERBAL**

M. Coutu, maire suppléant demande un suivi concernant l'achat de l'ordinateur pour Mme René. L'achat a été effectué après avoir reçu deux soumissions; le plus bas soumissionnaire retenu est La paperasse de Valcourt au montant de mille deux cent soixante-cinq dollars (1 265,00 \$) plus les taxes applicables. L'autre soumissionnaire est DBR informatique de Granby.

M. Coutu, maire suppléant, appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2013-02-16

**4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES**

**Proposé par Mme Isabelle Lapointe**

**Appuyé par : M. Réal Vel**

**Et résolu** que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (moins TPS)

02-00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Conseil municipal	346.14
Gestion financière et administrative	11320.24
Autres	794.64
Évaluation	2802.94
Greffe	
02-02 SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Sécurité incendie	
Sécurité publique	
Sûreté du Québec	
02-03 TRANSPORT	
Voirie	
Enlèvement de la neige	13 224,49 \$
Signalisation	
Éclairage des rues	663.49
Transport adapté et collectif	

02-4 HYGIÈNE DU MILIEU	
Traitement des eaux usées	670.85
Déchets domestiques	2805.39
MRC cours d'eau	
Matières secondaires	2851.04
Vidange de fosses	
Projets redevances	
02-6 AMÉNAGEMENT URBANISME	
Quote part CLD	2680.73
Aménagement et urbanisme	20.00
02-07 LOISIRS ET CULTURES	
Activités récréatives	
Activités culturelles	511.38
03-00 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	
Frais d'administration	
Autres dépenses –	2385.41
SOUS TOTAL	
54-55 DÉPENSES	
Remise fédérale	
Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	1223.13
Affectation réserve incendie	
Total	42299.87

Rapport durant le mois :	\$285.97
Salaires déboursés à la séance du 5 février 2013	\$1391.54
Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil	
Salaires payés durant le mois de février 2013	\$2445.74

GRAND TOTAL \$46423.12

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

## 5. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2013-02-17

### 5.1. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Proposé par : Isabelle Lapointe

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue M. Fernand Raymond à assister à la Tournée du 25<sup>e</sup> anniversaire du Carrefour action municipale et famille le 20 février 2013 à Sherbrooke;

Que les frais de déplacement et de représentation seront pris à même les budgets respectifs;

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-02-18

### 5.2. RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VALCOURT ET RÉGION

PROPOSÉ PAR : Réal Vel

APPUYÉ PAR : Isabelle Lapointe

ET RÉSOLU

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce de Valcourt et région au coût de cent dollars plus les taxes applicables (100\$+tx)

Que M. Coutu demeure notre représentant pour l'année 2013;

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

[La chambre de commerce convoque les représentants des municipalités à une réunion le 11 février 2013 à 19h au Ciboulot de Valcourt pour la présentation d'un projet de mise en commun d'un bottin d'accueil. ]

2013-02-19

### **5.3. RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET DE DÉMÉNAGEMENT POUR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION**

Considérant que le Centre d'action bénévole de Valcourt et région dessert un grand nombre de personnes de tous les milieux et ce sans distinction du territoire;

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Fernand Raymond

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appui le Centre d'action bénévole de Valcourt et région dans sa demande de pré-qualification au pacte rural de la MRC du Val-Saint-François;

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-02-20

### **5.4. ADHÉSION AU RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2013**

Considérant que ce bulletin électronique nous fournit plus de 50 manchettes quotidiennes provenant du monde municipal, des organismes gouvernementaux ainsi que des organisations connexes;

Considérant que tout est archivé et disponible sur le site pour consultation;

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Isabelle Lapointe

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adhère au service internet « le Réseau d'information municipale » au coût de cent cinquante dollars plus les taxes applicables (150\$+tx);

Que la liste des membres du conseil et du personnel qui désirent le recevoir par courriel soit transmis au responsable des envois;

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-02-21

### **5.5. DEMANDE D'APPUI FINANCIER : LE VENT DANS LES ARTS**

Considérant que la première édition du Festival Jeunesse Créative a suscité de l'intérêt dans notre milieu;

Considérant que nous avons à cœur que l'organisme « Le vent dans les arts » développe le volet culturel dans la région;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Fernand Raymond, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appui pour la somme de cent cinquante dollars (150\$) la deuxième édition du Festival Jeunesse créative qui se tiendra du 31 mai au 2 juin 2013 au parc Camille-Rouillard de Valcourt;

Que le montant soit pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-02-22

### **5.6 DEMANDE D'APPUI FINANCIER:L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE**

Considérant que nos jeunes du niveau secondaire fréquentent l'École secondaire l'Odyssée;

Considérant que nous voulons encourager à notre manière nos étudiants dans leur cheminement et que la réussite scolaire fait partie de nos objectifs;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent dollars (100\$) au Gala Méritas qui se tiendra le 21 juin 2013 à 19h à l'Aréna de Valcourt;

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-02-23

### **5.7 BRUNCH PLACE AUX JEUNES**

Considérant que nous voulons attirer de nouvelles familles;

Considérant que l'invitation est axée sur la promotion de notre milieu auprès des jeunes;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Fernand Raymond que le conseil autorise M. Louis Coutu, maire suppléant, à nous représenter lors de ce brunch qui se tiendra le 24 février 2013;

Que ses frais de déplacement et de représentation soient pris à même les budgets respectifs;

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-02-24

### **6. RÉOLUTION RELATIVE À L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté le Règlement numéro 2012-405 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de préciser le rôle de la directrice générale relativement à l'application de ce Code ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale est la fonctionnaire principale de la Municipalité ;

**ATTENDU QU'**elle doit notamment assurer les communications entre le conseil, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité, d'autre part ;

**VU** les articles 210 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Fernand Raymond , APPUYÉ PAR Isabelle Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**DE MANDATER** la directrice générale et secrétaire-trésorière pour :

- recevoir toute plainte d'un citoyen ou d'un employé relativement à la conduite d'un employé de la Municipalité constituant potentiellement une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés ;
- procéder à une enquête sommaire sur les faits allégués dans la plainte, notamment en examinant tout document pertinent et en rencontrant tout employé pouvant lui fournir un tel document ou tout autre renseignement ;
- procéder à une semblable enquête sommaire lorsqu'il constate lui-même des faits pouvant potentiellement constituer une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés ;
- présenter un rapport au conseil municipal afin que ce dernier prenne une décision quant à la suite des événements.

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-02-25

**7. MANDAT GÉNÉRAL AU CABINET THERRIEN COUTURE AVOCATS S.E.N.C.R.L.**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe et résolu d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l. au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 selon les termes de l'offre de service du 21 septembre 2012;

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-02-26

**8. CESSION DE L'ASSIETTE DU CHEMIN VALLIÈRES LOT 2 457 778**

Considérant que nous avons entrepris les démarches pour nous départir de l'assiette du chemin Vallières lot 2 457 778;

Considérant que nous avons contacté le propriétaire qui possède du terrain contigu au chemin Vallières lot 2 457 778;

Considérant que le propriétaire a manifesté le désir de se porter acquéreur de la parcelle de l'assiette du chemin Vallières lot 2 457 778 qui est contiguë à son terrain;

Considérant que ce chemin a été fermé et aboli en 2002 par le règlement # 258 avec la description technique préparée par la firme « Jodoin, Grondin arpenteur-géomètre (plan 1216 à 1220 minute : 7444);

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Fernand Raymond, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle cède l'assiette du chemin Vallières lot 2 457 778 au propriétaire qui a manifesté son intérêt pour l'acquisition de la parcelle contiguë à sa propriété;

Que le lot suivant soit cédé à :

M. Denis Brunelle et Mme Claudette Marois  
Lot : 2 457 778, superficie : 3 698,1 m

Que le conseil cède pour la somme de cent dollars (100\$) la parcelle du chemin Vallières lot 2 247 778, ce qui représente la valeur au rôle d'évaluation;

Que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur et il choisira le notaire de sa préférence;

Que la municipalité vende le lot sans garantie;

Que le maire-suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle les contrats jugés nécessaires dans le dossier.

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

*\*la résolution au contrat porte 2013-02-116*

2013-02-27

**9. RÉOLUTION POUR LA DÉPENSE FINALE DE L'ACHAT DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT**

Considérant que nous avons fait l'acquisition d'un équipement pour le déneigement;

Considérant que nous n'avons pas reçu toutes les factures pour bien faire le partage entre les fonds qui seraient utilisés pour le paiement;  
Pour ces motifs sur proposition de la conseillère Isabelle Lapointe, appuyé par le conseiller Réal Vel que les fonds soient affectés de la façon suivante :  
Fonds de roulement pour le montant de : 14 495,16 \$  
Surplus libres du montant de 6 969,58 \$  
Pour un total de 21 464,74 \$  
L'équipement sera amorti sur une période de cinq (5) ans

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-02-28

#### **10. ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR MULTI FONCTION**

Considérant que nous avons de plus en plus besoin de faire toute sorte de reproduction;  
Considérant que les équipements actuels sont désuets et moins adaptés à la réalité d'aujourd'hui;  
Considérant que nous avons eu à l'essai le photocopieur et qu'il répond à nos besoins;  
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse l'acquisition du copieur Konica Minolta Bizhub C220 pour la somme de trois mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars (3 795,00 \$) plus les taxes applicables;  
Que le contrat d'entretien est le suivant :  
0.012\$ copie monochrome  
0.069\$ copie couleur  
Inclut toutes les pièces, la main d'œuvre et les poudres.

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-02-29

#### **11. FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE - Coordination de site de sinistres**

Considérant que cette formation s'inscrit dans notre plan en Sécurité Civile;  
Considérant que nous avons déjà adhéré au programme de formation;  
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Fernand Raymond, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que M. Pierre Brien et Mme René assiste à la formation en sécurité civile à Valcourt le 7 février 2013;  
Que les frais de cours et déplacement soient pris dans les budgets respectifs;

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-02-30

#### **12. JOURNÉE DE LA PÊCHE 2013**

**PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL**  
**APPUYÉ PAR : FERNAND RAYMOND**  
ET résolu

Que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle participeront à la Fête de la pêche en contribuant pour la même somme que l'Association de Chasse, de Pêche et de Plein air de Ste-Anne-de-la-Rochelle inc. soit le montant de trois cent cinquante dollars (350,00 \$) pour la réalisation de cette journée;  
Que cette année nous n'organiserons qu'une journée ouverte à la population, soit dimanche, le 9 juin 2013;  
Que le site retenu est situé au 441 rue Principale Ouest;  
Que Mme René soit nommée pour nous représenter dans ce dossier;

M. le maire suppléant demande le vote : tous sont en accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

**13. DOSSIER POUR VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT À PRÉSENTER À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Nous n'avons aucun dossier à présenter à la MRC du Val-Saint-François.

**14. VOIRIE**

Dos d'âne inversé: nous avons un nouveau dos d'âne inversé situé vers le 6<sup>e</sup> rang, nous devons étudier la raison de ce problème.

**15. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire suppléant nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

**16.1 DÉPÔT D'UN DOCUMENT PAR M. FERNAND RAYMOND**

M. Raymond nous dépose un document intitulé « Montréal : la réserve pour imprévus facilite les « faux extras » pour discussion ultérieure.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Pas de question

2013-02-30

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 03.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu, maire suppléant  
« en signant le présent procès-verbal  
le maire suppléant est réputé avoir signé  
toutes les résolutions »